

TABLE DES MATIÈRES

I.	LE COLLEGE COMMUNAL AU CONSEIL COMMUNAL	2
II.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DES FINANCES	5
III.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT	10
IV.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DU LOGEMENT	15
V.	RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE	16
VI.	RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE LA POLITIQUE DES AINÉS	18
VII.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DE LA CULTURE	19
IX.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT	20
X.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA JEUNESSE	23
XI.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA COMMUNICATION	24
XII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	26
XIII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ÉNERGIE	30
XIV.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA MOBILITÉ	31
XV.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL	33
XVI.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DES TRAVAUX, DES SPORTS, DU TOURISME ET DE L'AGRICULTURE	34
XVII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE - PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE	37

I. LE COLLEGE COMMUNAL AU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation le rapport annuel sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, et sur la politique générale et financière de celle-ci.

A POPULATION

Habitants au 18 novembre 2015 : 5831

Habitants au 1^{er} décembre 2016 : 5869

317 personnes ont été inscrites à la population pendant l'année 2016, dont 311 personnes venant d'une autre commune du Royaume et 6 de l'étranger.

317 personnes ont été rayées de la population, par suite de départ, pendant l'année 2016, dont 277 personnes pour une autre commune du Royaume, 22 pour l'étranger, 18 radiations d'office.

56 personnes ont changé de domicile, à l'intérieur de la commune, pendant l'année 2016, constituant 39 ménages.

B ÉTAT CIVIL

Naissances : 36, dont 13 de sexe masculin et 23 de sexe féminin

Décès : 50, dont 21 de sexe masculin et 29 de sexe féminin

Mariages célébrés : 15

Divorces enregistrés : 3

C ENSEIGNEMENT

L'école communale comptait au 1^{er} octobre 2016 : 321 élèves

Primaire : 203 élèves Maternel : 118 élèves

D URBANISME

- 95 dossiers d'urbanisme
- 21 dossiers relatifs aux autorisations environnementales
- 2 permis d'urbanisation
ont été traités au 22/11/2016.

E CULTES

Les comptes des Fabriques d'Eglise pour l'exercice 2015 se sont clôturés comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>EXCEDENT</u>	<u>Part communale</u>
NANDRIN	32.285,33	32.273,05	12,28	-
SAINT-SEVERIN	302.671,37	299.214,50	3.456,87	13.721,00 (ord.)
VILLERS-LE-TEMPLE	24.564,89	16.364,19	8.200,70	939,99 (extr.)

F CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE

Le compte du C.P.A.S. pour l'exercice 2015 s'est clôturé comme suit :

Compte budgétaire

Service ordinaire	Résultat budgétaire	11.933,68
	Résultat comptable	60.826,04
Service extraordinaire	Résultat budgétaire	1.139,88
	Résultat comptable	1.139,88

Compte de résultats

Total des produits	1.168.023,38
Total des charges	1.169.171,24
Mali de l'exercice	1.147,86

Bilan

Total de l'actif	191.554,69
Total du passif	191.554,69

G COMPTABILITE COMMUNALE

Les comptes communaux pour l'exercice 2015 se sont clôturés comme suit :

Compte budgétaire

Service ordinaire	résultat budgétaire	142.906,40
	résultat comptable	354.147,07
Service extraordinaire	résultat budgétaire	15.492,83
	résultat comptable	267.083,95

Compte de résultats

Total des produits	7.518.717,26
Total des charges	8.046.035,11
Mali de l'exercice	527.317,85

Bilan

Total de l'actif	20.356.985,71
Total du passif	20.356.985,71

H CCATM

En 2016, la Commission Consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (ci-après, CCATM) s'est réunie valablement cinq fois (une ou deux réunions sont encore à prévoir avant la fin de l'année).

I DIVERS

Le Conseil communal s'est assemblé 10 fois en séance publique et le Collège communal s'est réuni 47 fois durant l'année 2016.

J ZONE DE POLICE

Le Conseil de police s'est assemblé 5 fois en séance publique et le Collège de police s'est réuni 11 fois durant l'année 2016.

II. RAPPORT DE L'ECHEVIN DES FINANCES

A La situation financière de la commune au 31.12.2016

Analyse du budget 2016 après modifications budgétaires (MB)

1° Le budget ordinaire 2016 après les MB ordi 2/2016, MB extra 2/2016 peut se résumer de la sorte (€):

Recettes de l'exercice propre ordinaire 2016	6.813.200,00
<u>Dépenses de l'exercice propre ordinaire 2016</u>	<u>- 6.330.900,00</u>
Boni de l'exercice propre ordinaire 2016 après MB2	+ 482.300,00

Boni de l'exercice propre ordinaire 2016 après MB2	+ 482.300,00
Résultat des exercices antérieurs	- 126.500,00
Prélèvements du et vers le fonds de réserve ordinaire	+ 1.173.100,00
<u>Prélèvement en faveur du budget extraordinaire</u>	<u>- 1.523.100,00</u>
Résultat général ordinaire 2016 après MB2	+ 5.800,00

Soit encore,	
Recettes ordinaires générales 2016	8.209.400,00
<u>Dépenses ordinaires générales 2016</u>	<u>- 8.203.600,00</u>
Résultat général ordinaire 2016 après MB2	+ 5.800,00

2° Le budget extraordinaire 2016 après les MB ordi 2/2016, MB extra 2/2016 se résume de la façon suivante (€):

Recettes de l'exercice propre extraordinaire 2016	1.409.100,00
<u>Dépenses de l'exercice propre extraordinaire 2016</u>	<u>- 2.933.700,00</u>
Résultat de l'exercice propre extraordinaire 2016 après MB2	- 1.524.600,00

Résultat de l'exercice propre extraordinaire 2016 après MB2	- 1.524.600,00
Résultat des exercices antérieurs	- 15.500,00
<u>Solde des prélèvements divers</u>	<u>+ 1.540.100,00</u>
Résultat général extraordinaire 2016 après MB2	0,00

Soit encore,	
Recettes générales du budget extraordinaire 2016	2.949.200,00
<u>Dépenses générales du budget extraordinaire 2016</u>	<u>- 2.949.200,00</u>
Résultat général extraordinaire 2016 après MB2	0,00

Outre ces chiffres, il convient aussi d'analyser l'évolution de la dette communale à long terme qui devrait se chiffrer à 3.353.600,00 € au 31/12/2016 (le conditionnel est de mise car, au moment d'écrire ces lignes, certains emprunts n'ont pas encore été souscrits).

Outre cette dette structurelle, notre commune a reçu une avance de trésorerie de la Province de Liège pour couvrir les déficits antérieurs du SRI de Huy.

Cette avance de trésorerie de 275.600,00€ est remboursable en 10 annuités constantes (taux d'intérêt = 0.00%) et présentera un solde de 192.900,00€ au 31/12/2016.

Notons également que le taux moyen pondéré de la dette communale est désormais de 0,59% au 31/12/2016 avec près d'un tiers de la dette communale qui

présente un taux d'intérêt négatif. La durée moyenne pondérée des emprunts est de 8 ans au 31/12/2016.

Complémentairement aux chiffres de l'évolution du volume de dette communale, l'évolution du montant net d'intérêts payés par la commune de Nandrin est aussi révélatrice de l'évolution de sa santé financière.

A titre d'exemple, nous avons présenté ci-après un tableau montrant l'évolution de la charge nette d'intérêts payés par la commune de Nandrin depuis 2010.

On constate depuis lors une diminution graduelle et importante du volume des intérêts payés par notre commune.

Ainsi, la prévision de charge d'intérêts de la dette pour 2016 est de l'ordre de 31.000,00€, soit environ 94.000,00€ inférieur au montant payé en 2010.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Comptes divers	+14.700,00	+37.510,00	+14.700,00	+7.200,00	+4.680,00	+2.370,00	+4.500,00
Intérêts de la dette	-139.580,00	-126.050,00	-95.890,00	-63.960,00	-42.130,00	-38.440,00	-35.200,00
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL INTERETS	-124.880,00	-88.540,00	-81.190,00	-56.760,00	-37.450,00	-36.070,00	-30.700,00

Enfin, un fonds de réserve ordinaire est constitué à concurrence de 423.800,00€ au 31/12/2016. Rappelons que ce fonds inclus des montants pour faire face aux régularisations des quotes-parts de la commune dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy et pour la mise en place de la Zone d'incendie de Hemeco.

Pour rappel, en date du 01/12/2016, les arriérés dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy ont été soldés jusque, en ce compris, l'exercice 2014 (arriérés 2013). Il restera encore à régulariser les exercices 2015 et 2016.

B Le budget 2017 initial

1° Le budget ordinaire 2017 initial se résume de la façon suivante (€):

Recettes de l'exercice propre ordinaire 2017	6.768.900,00
<u>Dépenses de l'exercice propre ordinaire 2017</u>	<u>- 6.425.800,00</u>
Boni de l'exercice propre ordinaire 2017	+ 343.100,00
 Boni de l'exercice propre ordinaire 2017	 + 343.100,00
Résultat des exercices antérieurs	+ 74.700,00
Prélèvement du fonds de réserve ordinaire	+ 144.900,00
<u>Prélèvements vers l'extraordinaire</u>	<u>- 544.600,00</u>
Résultat général ordinaire 2017	+ 18.100,00
 Soit encore,	
Recettes générales ordinaires 2017	8.020.800,00
Dépenses générales ordinaires 2017	- 8.002.700,00
<u>Prélèvements vers l'extraordinaire</u>	<u>0,00</u>
Résultat général ordinaire 2017	+ 18.100,00

2° Analyse du budget 2017 initial

- Le budget ordinaire 2017 présente un boni important à l'exercice propre (343.000,00€) et est à l'équilibre aux exercices cumulés. Cette situation un peu particulière, qui était déjà apparue l'an dernier, est due aux retards d'enrôlements de l'IPP du Fédéral jusque 2015. Ainsi, les recettes attendues pour 2016 ont été revues à la hausse de plus de 500.000,00€ et celles de 2017 sont elles réévaluées pour un montant de l'ordre de 300.000,00€.

- Dans le budget communal ordinaire 2017, les coûts de personnel représentent près de 2,938 millions €, soit 45,72 % des dépenses du budget ordinaire. Ce pourcentage relatif est en légère hausse par rapport aux résultats obtenus l'année dernière.
- Un montant de 30.000,00€ est encore inscrit cette année pour alimenter le fonds de pensions des mandataires. Ce fonds est en légère diminution. Son solde au 31/12/2016 sera de l'ordre de 150.000,00€.
- La proportion des frais de fonctionnement est stable cette année par rapport aux années précédentes et représente 22,07% des dépenses ordinaires 2017.
- En ce qui concerne les frais de transferts, on obtient un poids relatif de 26,39% des dépenses ordinaires, pourcentage en légère diminution par rapport à 2016.
- Au niveau du CPAS, la quote-part communale a été fixée, cette année, à 510.000,00€, soit un montant en diminution de 20.000,00€ par rapport aux budgets 2013 et 2014. Une augmentation des synergies commune-CPAS a permis cette diminution.
- En ce qui concerne le transfert vers la Zone de Police, le montant a été fixé pour cet exercice budgétaire à 357.100,00€, soit un montant indexé par rapport au budget précédent.
- Au niveau du Service d'incendie, le budget 2017 intègre la quote-part de l'arriéré de la commune de Nandrin dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy pour 2015, soit 316.300,00€ mais aussi la dotation annuelle 2017 de la Zone de Service d'Incendie Hemeco qui est fonctionnelle depuis le 01/07/2015 et qui a remplacé le SRI de Huy, soit 256.000,00€.
- Enfin, le poste « Dettes » des dépenses ordinaires représente désormais 5,82% des dépenses du budget ordinaire, montant en constante diminution de part relative des dépenses depuis le budget 2011.
- Au niveau des recettes du budget ordinaire, faute d'éléments probants, nous avons appliqué strictement la circulaire budgétaire et inscrit comme dividendes les montants effectivement perçus en 2016.
- Les recettes de prestations se montent à un peu plus de 301.700,00€, soit 4,46% des recettes ordinaires.
- Enfin, un peu plus de 6,420 millions d'euros sont comptabilisés en recettes de transferts, c'est-à-dire, soit des subsides, soit (et surtout) le fruit des impôts communaux.
- Maintien des taux de la taxe sur le précompte immobilier exprimé en centimes additionnels (2.650 ca) et de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8,50%).
- Maintien des niveaux de la base de la taxe immondices afin qu'il y ait un équilibre entre les dépenses et les coûts du service (mise en conformité avec le décret wallon) :
 - pour un isolé : 71,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 50 kg de fraction résiduelle et 35 kg de fraction organique ;
 - pour un ménage de 2 personnes : 112,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 100 kg de fraction résiduelle et 70 kg de fraction organique ;
 - pour un ménage de 3 personnes et plus : 148,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 150 kg de fraction résiduelle et 105 kg de fraction organique.

Le prix de la levée supplémentaire reste inchangé, à 0,72€.

3° Le budget extraordinaire 2017 se présente comme suit (€)

Recettes de l'exercice propre extraordinaire 2017	1.365.000,00
<u>Dépenses de l'exercice propre extraordinaire 2017</u>	<u>- 1.942.700,00</u>
Mali de l'exercice propre 2017	- 577.700,00
Mali de l'exercice propre extraordinaire 2017	- 577.700,00
Résultat des exercices antérieurs	+ 158.100,00
<u>Prélèvements divers</u>	<u>+ 419.600,00</u>
Résultat général extraordinaire 2017	0,00
Soit encore,	
Recettes générales du budget extraordinaire 2017	2.225.800,00
<u>Dépenses générales du budget extraordinaire 2017</u>	<u>- 2.225.800,00</u>
Résultat général extraordinaire 2017	0,00

4° Analyse du budget extraordinaire 2017

- Le budget extraordinaire est très ambitieux et prévoit un peu plus de 2,067 millions € d'investissements dont 1,062 millions € de subsides et 1 million € de part communale. Un recours limité à l'emprunt est prévu pour un montant de 175.000,00€.
- Le budget extraordinaire 2017 présente la reconduction de deux projets initiés lors du budget 2016 mais pas encore totalement finalisés : le projet d'amélioration des installations électriques des écoles communales (200.000,00€ dont 133.000,00€ de subsides) et le projet d'espace multisports au Péry (150.000,00€ dont 102.000,00€ de subventions).
- Un montant de 10.000,00€ est prévu pour l'extension du réseau d'éclairage public
- 31.000,00€ sont inscrits pour un financement du budget extraordinaire de la Zone de secours Hemeco.
- 20.000,00€ sont prévus pour des travaux divers dans les bâtiments communaux.
- 150.000,00€ seront investis pour la réalisation d'un parking d'éco-voiturage sur la RN63. Une subvention de la Province de Liège de 100.000,00€ est attendue.
- La garderie actuelle de l'école communale de Villers-le-Temple sera rénovée en Maison de quartier, dans le cadre d'un financement européen. Coût : 875.000,00€ dont 700.000,00€ de subsides Feder.
- 40.000,00€ sont affectés à la remise à jour du Plan Communal de Mobilité (PCM), dont 30.000,00€ de subsides. Dans le même esprit, 18.000,00€ sont prévus pour des actions de marquages routiers.
- Le financement PIC 2017-2018 (150.000,00€ de subvention) permettra la réparation et l'entretien de diverses voiries. Le coût global budgétisé est de 350.000,00€.
- 35.000,00€ sont disponibles pour l'acquisition de véhicules et/ou de matériel pour le service des travaux.
- Enfin, 8.500,00€ sont prévus pour des tableaux interactifs pour les écoles communales.
- Il est prévu de revendre l'ancienne Maison du Village de Villers-le-Temple.

5° Conclusions du budget 2017

Le budget 2017 de la commune de Nandrin est présenté à l'équilibre, tant aux exercices propres qu'aux exercices cumulés. Il en est ainsi depuis le budget 1995.

La fiscalité de base est inchangée à Nandrin, depuis 2008.

L'intégration du compte 2016 dans le corps du budget 2017, en mars 2017, donnera lieu à une insertion d'une série d'autres projets qui ont été présentés dans le PST.

Néanmoins, malgré un résultat positif à l'exercice propre, il convient de prôner la prudence pour le budget 2017 et les budgets futurs car, si de nombreuses charges supplémentaires sont déjà actées, de nombreuses autres sont annoncées.

Ainsi, voici une liste de décisions en notre possession à ce jour (06/12/2016) qui impacteront les budgets communaux futurs :

- arriérés des coûts de fonctionnement des SRI pour les années 2013 à 2016,
- réforme des zones de sécurité (impact attendu en 2019, soit un surcoût annuel de plus de 100.000,00€ par rapport aux dotations actuelles),
- rattrapage salarial en 2019 au niveau des Zones de police,
- modification des quotients fiscaux individuels (Taxshift fédéral),
- non-indexation des salaires et modification des quotients fiscaux individuels,
- augmentation des quotes-parts ONSS-APL (2012, 2013 et années suivantes),
- suppression des échelles E1 et D1 et revalorisation des échelles E2, E3, D2 et D3,
- allongement des carrières des fonctionnaires,
- pensions complémentaires des agents contractuels,
- quasi disparition des dividendes des intercommunales
- soumission des intercommunales à l'ISoc par le Fédéral,
- augmentation prévisible de l'aide sociale depuis 2015 suite aux mesures fédérales d'exclusion du chômage des chômeurs de longue durée,
- impact du Pacte Budgétaire fédéral,
- apparition d'une vignette routière,
- coût de la gestion des réfugiés politiques,
- ...

Concluons sur une note positive : le budget communal 2017 de Nandrin est présenté à l'équilibre, tant à l'exercice ordinaire qu'à l'exercice extraordinaire, et ce, malgré un contexte économique général toujours plus complexe et plus difficile.

Par ailleurs, les fonds de réserve seront alimentés à l'injection du compte 2016 dans le corps du budget 2017, tant à l'exercice ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit durant les exercices 2011 à 2015.

La dette communale se monterait donc à 3,35 millions € fin 2016 (avances de trésorerie SRI inclus), soit un équivalent de 49,55% des recettes du budget ordinaire. Par ailleurs, les caractéristiques intrinsèques de la dette sont plus que saines : taux moyen pondéré de 0,59% (!) et durée moyenne pondérée de 8 ans (!) au 31/12/2016.

Enfin, rappelons l'existence d'un fonds de pensions externalisé qui prend en charge les pensions des anciens mandataires.

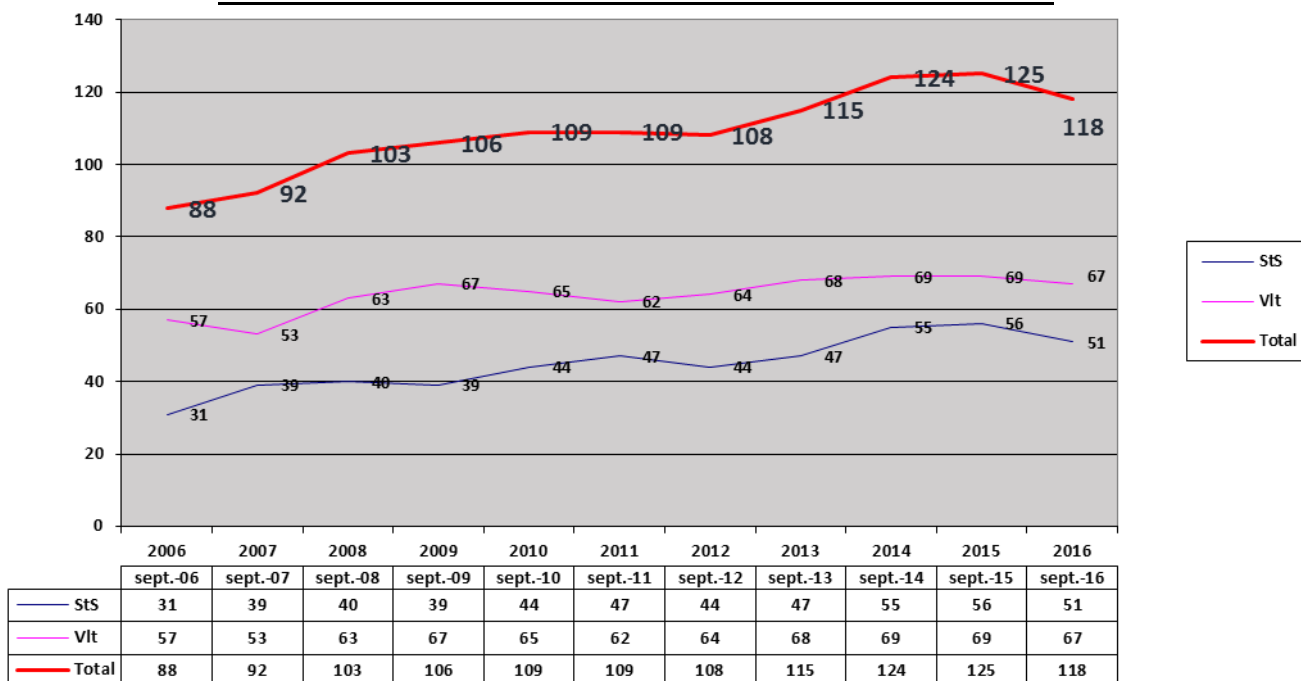
III. RAPPORT DE L'ECHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT

A Constats

La commune de Nandrin compte deux réseaux scolaires, trois implantations. 65% est le pourcentage d'enfants domiciliés sur le territoire de la commune fréquentant une des écoles de l'entité.

B L'évolution de la population scolaire en maternelle

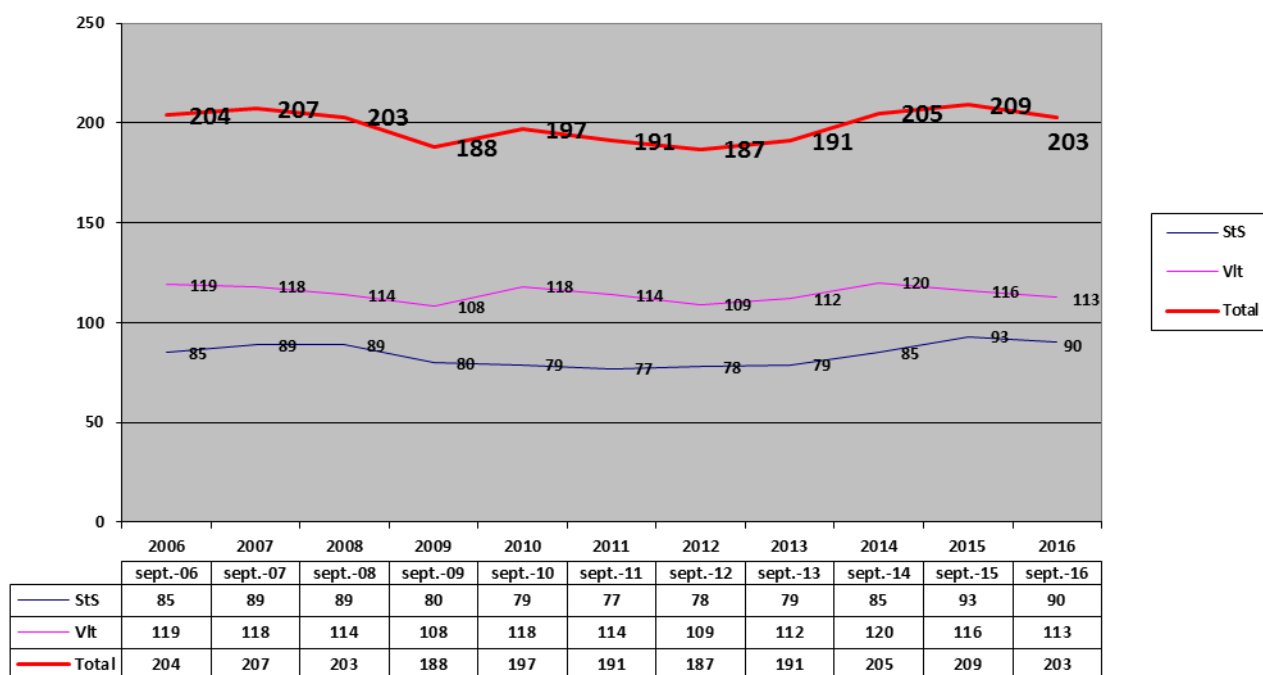
1° La rentrée scolaire 2015-2016 en maternelle au 1^{er} octobre



2° Constats

- 3 équivalents temps plein à Saint-Séverin – 3,5 équivalents temps plein à Villers-le-Temple.
- Maintien d'un emploi puéricultrice mi-temps (18.30h/semaine) dans le cadre du projet bien-être de l'enfant initié en 2009-2010, emploi subsidié par le Pouvoir Organisateur.
- Le Pouvoir Organisateur s'est vu attribuer un emploi s'inscrivant dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi, soit une puéricultrice 4/5 temps pour l'implantation de Villers-le-Temple (année scolaire 2016-2017 et 2017-2018).

C L'évolution de la population scolaire en primaire



Au 30 septembre 2016, le nombre d'enfants inscrits est de 203, soit 6 élèves de moins par rapport au comptage de référence (15/01/2016), soit une diminution de 2,9 %. Le capital-périodes s'élève à 319 périodes à répartir entre les deux implantations.

D L'organisation des cours en primaire

1° Utilisation du capital-périodes

Répartition du capital-périodes pendant l'année scolaire 2016-2017 : du 01/10/2016 au 30/06/2017.

Affectations	Périodes
1 direction sans classe	24
10 titulaires de classe à temps plein (6 Villers 4 St-Sev)	240
Education physique	23
Langues modernes (néerlandais et anglais)	8
Dédoublement total du degré moyen à Saint-Séverin	24
Total	319

2° Organisation des cours de secondes langues requiert 10 périodes

	ANGLAIS		NEERLANDAIS	
	5 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
Villers-le-Temple	6 (-5)	11 (-11)	10 (+2)	2 (sq)
Saint-Séverin	12 (+7)	7 (-4)	3 (+1)	2 (sq)

Constat : la lente reprise du nombre d'enfants inscrits au cours de néerlandais se confirme en 2015 et 2016.

3° Organisation des cours philosophiques

12 périodes sont attribuées pour les cours de religion et de morale pour l'ensemble de l'école communale.

Villers-le-Temple

	Morale	Religion	total
P1	9	20	29
P2	5	8	13
P3	13	5	18
P4	8	9	17
P5	7	9	16
P6	7	13	20
	49	64	113

Saint-Séverin

	Morale	Religion	total
P1	10	5	15
P2	12	5	17
P3	11	1	12
P4	10	12	22
P5	5	10	15
P6	2	7	9
	60	30	90

Le décret du 13 juillet 2016 a instauré la création d'un cours d'Eveil à la Philosophie et à la Citoyenneté (EPC).

Pas d'élève inscrit au 15 septembre 2016 inclus à l'EPC (Eveil à la Philosophie et à la Citoyenneté).

Depuis le 1^{er} octobre 2016, chaque enfant reçoit 1h de religion ou morale et 1h de philosophie et citoyenneté par semaine.

Les périodes de cours d'EPC sont calculées sur le nombre de classes organisables au 01/10/2016, soit 10 dans le cas de l'école communale de Nandrin.

Le solde négatif de 2 périodes sera restitué au PO, cette année, par la FWB (circulaire 5889 du 26/09/2016) pour compenser la perte éventuelle de périodes des maîtres de religion et/ou morale.

4° Conclusion

Le pouvoir organisateur décide de prendre financièrement en charge du 01/10/2016 au 30/06/2017 :

- 24 périodes nécessaires au dédoublement de la première année primaire à Villers-le-Temple ;
- 1 période éducation physique.

E Classes de dépaysement 2016/2017

CLASSES	CLASSES DE DEPAYSEMENT	ESTIMATION PARTICIPATION PARENTS	DIFFERENCE PAR RAPPORT A L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015
P1 Vlt	Atomium	55 €	+ 10 €
P1 StS			
P2 Vlt			
P2 StS	Ovifat	97,92 €	- 17,08 €
P3 Vlt	Classes vertes Wellin	125 €	- 10 €
P3 P4 StS			
P4 Vlt	Classes mer Cancale	200 €	Statut quo
P5 Vlt	Classes ville Bruxelles (train)	200 €	Statut quo
P5 P6 StS			
P6 Vlt	Classes neige	370 €	- 20 €

F Les réunions d'informations enseignants / parents / personnel d'encadrement / pouvoir organisateur / société civile

1° Le Conseil de participation

Durant cette année 2016, le Conseil de participation s'est réuni deux fois. Il a pu notamment observer l'évolution du cadre scolaire, éclairé par le Pouvoir Organisateur.

Pour rappel, le Conseil de participation est constitué de membres du personnel enseignant, de parents d'élèves, de membres du Pouvoir Organisateur ainsi que de représentants issus du tissu culturel local.

2° La CoPaLoc (Commission Paritaire Locale)

La Commission Paritaire Locale de l'enseignement communal s'est réunie deux fois en 2016. Elle entérine les choix proposés par le Pouvoir Organisateur et prend connaissance des informations de la rentrée et des choix pédagogiques pour l'année entamée, avant de statuer sur les points suivants :

- L'utilisation du capital-périodes au niveau primaire
- La répartition des emplois en maternelle et en primaire
- L'ouverture et la fermeture des écoles (congés scolaires notamment)
- L'établissement et le respect de la hiérarchie du personnel prioritaire
- La programmation de la formation continuée

G L'organisation de la concertation entre enseignants

1° Enseignement maternel

○ Durant la pause de midi :

La rotation des surveillances est aménagée de manière que les institutrices maternelles puissent se concerter entre elles ou avec les enseignant(e)s primaires durant la pause de midi.

○ En dehors du temps de présence des élèves :

Environ une fois par mois, pour toute l'équipe éducative des deux implantations ; sur convocation du Directeur qui tient compte de la présence obligatoire dans d'autres écoles, certains jours, de certains maîtres spéciaux du primaire.

La formation continuée des enseignants, sur base du volontariat, est encouragée par le PO et reconnue notamment dans le cadre de formations dispensées par l'enseignement de promotion sociale.

2° Enseignement primaire

○ Durant le temps de présence des élèves :

L'horaire est aménagé de manière à permettre aux titulaires de classe d'un même degré ou d'un degré proche, et parfois les maîtres spéciaux, de se concerter au minimum 1 période par semaine pendant que se donnent les cours spéciaux comme deuxième langue, éducation physique, option philosophique. Les maîtres spéciaux et titulaires pendant la pause de midi et/ou après la classe.

○ En dehors du temps de présence des élèves :

Environ une fois par mois, pour toute l'équipe éducative, par implantation ou pour les deux implantations, sur convocation du Directeur qui tient compte de la présence obligatoire dans d'autres écoles, certains jours, de certains maîtres spéciaux.

La formation continuée des enseignants, sur base du volontariat, est encouragée et reconnue notamment dans le cadre de formations dispensées par l'enseignement de promotion sociale.

Ponctuellement, pendant un congé scolaire, sur base du volontariat, préparation d'un projet (ex : préparation proposée par un organisateur extérieur à des classes de dépaysement).

H Les travaux & divers

- Entretien récurrent des bâtiments scolaires.
- Poursuite du projet de Bruno Humbeeck, docteur en psychopédagogie et chercheur auprès de l'Université de Mons, visant l'amélioration du climat scolaire et la prévention du harcèlement entre élèves dans le milieu scolaire et singulièrement, dans les cours de récréation.
- Mise en place de cercles de paroles dans les classes.

I Conclusion générale

L'enseignement communal à Nandrin est une petite entreprise d'une cinquantaine de personnes (enseignants, accueillants extra-scolaires, personnel d'entretien, ...) au service de l'éducation, de la formation et de l'épanouissement de plus de 320 enfants.

L'école communale enregistre néanmoins une légère diminution du nombre d'enfants inscrits, soit un peu moins de 4%.

En outre, chaque implantation est dotée d'un comité scolaire et d'une association de parents qui renforcent la cohésion indispensable enfants / parents / enseignants / pouvoir organisateur.

IV. RAPPORT DE L'ECHEVIN DU LOGEMENT

Pour rappel, l'essentiel de la vision politique de la commune en matière de développement de logements publics se décline en quatre axes :

1. L'assainissement du patrimoine communal pouvant servir, de manière appropriée, le logement public ;
2. Le développement du logement public sur le foncier public appartenant à la commune, au centre d'action sociale et à la région wallonne ;
3. La recherche de synergies possibles avec d'autres communes du Condroz, également confrontées à l'enjeu du développement de logements publics en milieu rural ;
4. L'incitation à la prise en compte de la problématique du logement public par les promoteurs immobiliers dans le développement de projets de plus de 20 logements.

Ce développement s'inscrit dans la logique dictée par les gouvernements wallons qui se sont succédé depuis 2004. Ceux-ci confirment tour à tour leur volonté d'imposer aux communes wallonnes de tendre à 10% le taux de logements publics par commune.

Le pourcentage de logements publics à Nandrin est de 0,26%. C'est un des taux les plus faibles de Wallonie. A titre de comparaison, il est de 2,3% à Neupré ; 1,7% à Tinlot ; 15,3% à Engis ; 7,1% à Marchin ; 1,6% à Anthistes ; 1% à Modave et 11,5% à Amay.

Toutefois, depuis 2006, Nandrin a répondu à tous les plans d'ancrage proposés par la Région wallonne, ce qui ne l'expose pas à d'éventuelles sanctions prévues par cette même instance. Au terme des quatre plans d'ancrage, la commune de Nandrin devrait atteindre 1,2% de logements publics.

L'année 2016 concrétise le plan d'ancrage 2009-2010 portant sur la réalisation de quatre logements à Villers-le-Temple, Place Baudouin. Ceux-ci, inaugurés en septembre 2016, ont accueilli leurs premiers locataires en novembre 2016. Rappelons que c'est l'opérateur public désigné par la commune de Nandrin, la société de logement public « Meuse Condroz Logement » qui a attribué ces logements et qui en assure la gestion.

Pour rappel, les prochains plans d'ancrage programmés portent sur la construction de huit logements dont un logement de transit à Fraineux et quatre logements pour personnes à mobilité réduite (ancrage 2012-2013) ainsi que la création de dix logements publics sur le site de l'ancienne Gendarmerie, rue de la Gendarmerie à Nandrin (ancrage 2014-2016).

Les défis sont connus : l'augmentation du nombre de ménages (+ 28% à l'horizon 2026 à Nandrin selon l'IWEPS) et l'accroissement constant de la précarité (donc de la difficulté à accéder à un logement ou à le rénover). A cet égard, un exemple frappant : le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration social a plus que doublé à Nandrin en à peine 5 ans ; le vieillissement de la population (à l'horizon 2040, 1 personne sur 4 aura 65 ans et plus, à Nandrin) ; la transition énergétique (construire et rénover le bâti pour diminuer la consommation d'énergie) ; la lutte contre l'inoccupation des logements, un phénomène qui touche plus de 110 logements sur le territoire communal.

V. RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

En 2016, la commune de Nandrin a renouvelé pour cinq années son programme CLE (coordination locale pour l'enfance). Ce renouvellement s'est réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'accueil temps libre : les parents, les enfants, les associations partenaires, ...

Cette année encore, la CCA a proposé un stage aux enfants scolarisés de 2,5 ans à 12 ans durant toutes les périodes de congés scolaires (carnaval, printemps, été, automne).

Ces stages thématiques ont permis à plus de 730 enfants de participer aux nombreuses activités.

Pour la troisième année consécutive, la CCA a édité un recueil regroupant l'ensemble des activités proposées sur le territoire communal par les associations pour les enfants.

Les principales activités développées par la CCA se déroulent durant les congés scolaires, mais elle encadre également les garderies scolaires qui demeurent gratuite sur l'entité. Il s'agit alors de l'accueil extrascolaire.

Tout réseau confondu, ce sont plus de 20 accueillantes qui assurent l'encadrement des enfants durant toute l'année. Des accueillantes qui, cette année encore, ont suivi une formation visant l'amélioration de leur fonction.

Cette année 2016 est néanmoins une année particulière puisque la coordinatrice de l'Accueil Temps Libre, Dominique DEVILLE, cède sa place à Céline MIGNOLET. Dominique a assuré pendant plus de 10 ans la coordination d'un service qu'elle a fait grandir et devenir désormais un des outils essentiels de l'activité communale et singulièrement en ce qui concerne l'enfance.

Focus sur les activités d'été de l'ATL

Plaines communales de juillet : Du 18/07 au 22/07 et du 25/07 au 29/07

	Enfants	Animateurs	Coordinatrices
Site de Saint-Martin (2,5 ans à 6 ans)	136 enfants accueillis*	6 animateurs (dont 2 étudiants)	1 coordinatrice
Site de Villers (6 ans à 15 ans)	194 enfants accueillis*	5 animateurs (dont 2 étudiants)	1 coordinatrice
TOTAL	330 enfants accueillis*	11 animateurs (dont 4 étudiants)	2 coordinatrices

Stage cap sciences : Du 1/08 au 5/08

Stage en partenariat avec la province et l'ASBL Cap Sciences

Les enfants sont pris en charge par les animateurs de la province et de l'ASBL Cap Sciences.
+3 accueillants (matin-midi et soir).

	Enfants
Petits (4 ans à 6 ans) Eveil musical (province)	16 enfants*
Grands (7 ans à 12 ans) Cap Sciences	30 enfants*
TOTAL	46 enfants*

Plaines communales d'août : Du 16/08 au 19/08

	Enfants	Animateurs	Coordinatrices
Site de Saint-Martin (2,5 ans à 6 ans)	145 enfants accueillis*	6 animateurs (dont 2 étudiants)	1 coordinatrice
Site de Villers (6 ans à 15 ans)	143 enfants accueillis*	7 animateurs (dont 2 étudiants)	1 coordinatrice
TOTAL	288 enfants accueillis*	13 animateurs (dont 4 étudiants)	2 coordinatrices

Stage découverte : (découverte des différents partenaires autant sportifs que culturels de la commune)

Les enfants sont pris en charge par les différents partenaires, des animateurs les accompagnent.

Du 22/08 au 26/08

	Enfants	Animateurs
Petits (2,5 à 6 ans) « Raquettes, mouvements et ballons. »	40 enfants*	5 animateurs
Grands (7 à 12 ans)	30 enfants*	4 animateurs
TOTAL	70 enfants*	9 animateurs

	Plaines juillet	Plaines août	Stage Cap Sciences et province	Stage découvertes
Total enfants	330 enfants*	288 enfants*	46 enfants*	70 enfants*
	618 enfants*			
TOTAL GENERAL	734 enfants accueillis durant les animations d'été à Nandrin*			
Total animateurs	11 animateurs	13 animateurs		9 animateurs
	24 animateurs			

*Sur base des présences journalières

VI. RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE LA POLITIQUE DES AÎNÉS

En 2016, le CCCA s'est réuni 6 fois. Lors de la séance du Conseil communal du 2 mai 2016, la Présidente du CCCA a lu le rapport d'activités 2015 établi par les membres du CCCA, en conformité avec la circulaire du 2 octobre 2012 émanant du Ministre wallon des Pouvoirs locaux qui invite le CCCA à informer régulièrement le Conseil communal de ses travaux.

En plus des séances plénières, les membres du CCCA se sont retrouvés en groupes de travail sur les thématiques de la mobilité, la sécurité, la santé, le logement et la communication. Ces rencontres ont permis de dégager des priorités et des actions que le CCCA a menées durant l'année 2016, comme par exemple la réalisation d'un recueil d'informations « Santé » à destination des aînés de la commune. Ce projet est largement apprécié par ceux-ci. Une édition actualisée est en cours d'élaboration et devrait voir le jour cette année encore ; ou encore des activités intergénérationnelles en collaboration avec l'école communale de Nandrin.

En avril 2016, le CCCA a organisé plusieurs sorties dont une visite des Musées 40/45 à Bastogne, dans le cadre du 70^e anniversaire de ce conflit mondial ; et en août 2016, une visite de l'exposition consacrée au peintre Salvador Dali à Liège (Expo Dali).

Dans les prochaines semaines, le CCCA se penchera sur l'organisation de conférences thématiques portant sur des sujets qui intéressent de très près les aînés, dont une conférence sur les donations et successions avec l'appui d'un notaire.

VII. RAPPORT DE L'ECHEVIN DE LA CULTURE

L'année 2016 est marquée par la mise en place d'un nouveau Comité Culturel Local. Un appel à candidatures a été lancé par voie de presse, par internet et par l'envoi d'un courrier à l'ensemble des associations exerçant une activité sur la commune de Nandrin. 31 associations, sur les 42 contactés, ont répondu à cet appel, soit un taux de participation de plus de 73%.

L'assemblée générale s'est réunie deux fois en 2016¹. Elle a désigné les membres du Conseil d'Administration, constitué à parité de trois représentants du Conseil communal et de trois représentants des associations. Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois² en 2016. L'asbl a adopté de nouveaux statuts, parus au Moniteur belge en mars 2016. L'assemblée générale a adopté un nouveau règlement d'ordre intérieur.

Pour rappel, les objectifs du Comité Culturel de Nandrin visent :

- **Création et créativité** : offrir des possibilités de création, d'expression et de communication ;
- **Education permanente** : fournir des informations, formations, documentations qui concourent à une démarche d'éducation permanente ;
- **Diffusion artistique et mise en valeur du patrimoine** : organiser des manifestations mettant en valeur les œuvres du patrimoine culturel local ;
- **Soutien à la vie associative** : organiser des services destinés aux personnes et aux associations qui favorisent la réalisation des objectifs du Comité Culturel ;
- **Echange entre associations à propos des activités, partage de services.**

En dehors des activités du Comité culturel, il convient de souligner que la commune a soutenu de nombreuses manifestations ou associations culturelles durant l'année 2016, dont le Nandrin Jazz Festival, les concerts de Saint-Séverin Musique, le Deux Ours Nandrin Festival, les activités des Comités de Jumelage de Saint-Séverin en Condroz avec Saint-Séverin en Charente ainsi que de Nandrin avec Saint-Père-Marc-en-Poulet, une exposition consacrée au Lichtenstein, l'exposition annuelle d'Art au Village, la chorale mixte Elan Vocal de Nandrin qui fête cette année ses 35 années d'existence, ...

Il est à noter que la commune de Nandrin accueille depuis de nombreuses années l'Académie Marcel Désiron qui dispense des cours d'instrument, de théorie musicale et d'art de la parole.

Enfin, à propos de la bibliothèque, rappelons qu'elle propose plus de 11.000 livres et qu'elle a accueilli, en 2016, plus de 1.300 lecteurs.

¹ Une troisième assemblée générale est prévue en décembre 2016

² Deux autres CA sont prévus, un en novembre et un en décembre 2016

IX. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT

PROJETS

Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

- réunions plénières (1) ;
- réunions des groupes de travail ;
- réunions de suivi avec la Fondation Rurale de Wallonie ;
- programme d'actions 2016-2017 : rédaction des fiches-projets ;
- réalisation du projet de Natagora et la Fabrique d'église de Saint-Séverin « Restauration du bocage » : réunions de travail, réunions de présentation du projet aux partenaires, aux écoles ; creusement des trous pour les arbres fruitiers (par la commune), creusement de la tranchée pour la haie (par la commune), plantations (Natagora, membres du PCDN, école communale) ;
- opération de sauvetage des batraciens et pose de panneaux de sensibilisation (printemps) ;
- réalisation et pose de nichoirs à chouette chevêche dans les propriétés de partenaires du PCDN.

Dans le cadre de la Semaine de l'Arbre du 21 au 27 novembre 2016 :

- plantation de 5 érables champêtres sur la place près du monument aux morts de Villers-le-Temple ;
- balade commentée.

Plan Maya

- réalisation des engagements année 3 : plantation de +/- 500m de haies d'essences indigènes et mellifères, mise en œuvre du fauchage tardif, avancement dans la gestion différenciée ;
- organisation de la Semaine de l'Abeille du 6 au 12 juin : ateliers dans les écoles, stands, conférence, balade commentée, miellerie mobile ;
- réalisation et parution de 2 articles sur l'abeille dans le bulletin communal Carrefour ;
- réunion avec les apiculteurs ;
- bilan année 3.

BiodiBap

Suivi du dossier :

- Parc du Péry : travaux d'élagage et éclaircie, travaux de creusement et alimentation des mares, placement des nichoirs et abris, réalisation des caillebotis autour de la mare ;
- réalisation des plantations au pied du mur du cimetière de Villers-le-Temple ;
- placement des nichoirs à hirondelles et hôtels à insectes, réalisation des jardins des pollinisateurs.

Contrat de Rivière Ourthe

- suivi du Plan d'actions ;
- gestion des plantes invasives ;
- participation aux comités de suivi et AG (Tohogne) ;
- communication dans le bulletin communal.

Contrat de Rivière Meuse Aval - Hoyoux

- adhésion en juin 2016 ;
- participation aux comités de suivi et AG (Clavier, Liège) ;
- réalisation de l'inventaire de terrain. Parcours le long de tous les cours d'eau classés. 5 journées sur le terrain ;
- communications dans le bulletin communal.

Communes et rivières propres

Dans le cadre des actions du Contrat de Rivière Ourthe (CRO) - avril 2016 :

- participation au projet, en association avec le projet Be Wapp ;
- appel à bénévoles ;
- suivi du projet ;
- ramassage des déchets à Nandrin et Villers-le-Temple.

Zéro-Phyto, Gestion différenciée des espaces verts

- articles de sensibilisation et rappel de la législation dans le bulletin communal ;
- suivi du projet.

La commune de Nandrin s'est inscrite dans la démarche de réduction des pesticides par la sensibilisation des citoyens, via quelques articles publiés dans le bulletin communal trimestriel.

Chaque année, un registre de l'utilisation des pesticides est envoyé à la DGARNE.

Les phytolices, P2 pour notre contremaître et P1 pour 3 de nos ouvriers qualifiés, ont été demandées et accordées.

La mise en place du plan de réduction des pesticides se fait par étape, au niveau du service des travaux, via :

- l'utilisation d'un local sec (chaufferie) pour l'entreposage des produits phyto, avec seul accès au personnel communal et d'intervention (via la voirie), présence d'un extincteur et d'une ventilation ;
- la diminution progressive de l'utilisation des produits phyto. Seuls les cimetières, quelques bords de bordures, cours et parkings ainsi que quelques pieds de haies dans les cimetières sont encore concernés.

La semaine de l'arbre – du 21 au 27 novembre 2016

- plantation d'érables champêtres en bordure de la place près du monument aux morts de Villers-le-Temple ;
- balade commentée.

Collaboration avec le Crie de Modave.

- animations sur « les abeilles » dans les écoles communales.

GESTION DE L'EAU

Zones d'immersion temporaire (ZIT)

- suivi des dossiers ;
- concrétisation des conventions ;
- initiation d'une étude sur les problèmes de ruissellement et inondations à Baimont ;
- participation à une journée de formation UVCW sur le thème « Coulées boueuses » (Jambes, avril 2016)

GESTION DES DECHETS

- établissement du coût vérité : le taux atteint est de 100% ;
- calcul et établissement des taxes ;
- participation aux comités de suivi Intradel de la zone C Liège ;
- relais et suivi des campagnes de sensibilisation à une meilleure gestion des déchets, menées par Intradel : distribution de filets pour remorques, de sacs réutilisables, de petites poubelles à déchets organiques, de livres et feuillets sur le gaspillage alimentaire, ... ;
- atelier cuisine anti-gaspillage alimentaire ;
- atelier sur la fabrication de produits d'entretien naturels ;
- installation de deux bulles à verre enterrées à Saint-Séverin ;

- réalisation de dalles en béton sur trois sites de bulles à verre : Villers, Croix André et Intermarché ;
- rédaction d'articles de sensibilisation dans le bulletin communal.
- participation à une journée de formation UVCW sur le thème « Propreté publique » (Tilff, avril 2016) ;
- soirée d'information sur les nouvelles modalités de la collecte des déchets (novembre 2016) ;
- introduction des conteneurs papiers/cartons ;
- introduction des sacs biodégradables pour les déchets organiques.

L'échevinat de l'environnement ne dispose pas d'une équipe ou d'un service spécifiques. La réussite des dossiers et projets menés repose sur l'implication et la qualité du travail des agents communaux qui se voient confier ponctuellement des missions.

X. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA JEUNESSE

Espace des Jeunes de Nandrin

Contacts et rencontres régulières

Rapport d'activités de l'espace-jeunes 2016

Ouverture, accueil

L'Espace – jeunes est ouvert les mercredis et samedis dès 14 heures. Certains vendredis dès 17 heures.

Ce local dispose d'un billard, un kicker, un jeu de fléchettes, une console Playstation 3 ainsi qu'une télévision et des jeux de société. Cette année, nous avons investi dans un filet de volley, une balle ainsi que des raquettes de badminton.

Deux publics le fréquentent. Les aînés et les plus jeunes.

Le groupe des aînés est constitué des premiers jeunes à avoir fréquenté cet espace. C'est un public mixte composé de jeunes âgés entre 24 et 30 ans. Ils viennent de moins en moins car la plupart d'entre eux travaillent et/ou sont en couple.

Le second groupe est constitué de jeunes de la commune âgés entre 16 et 20 ans. Public mixte également, celui-ci se compose d'une bonne vingtaine de membres. De semaine en semaine, on le voit évoluer. En effet, depuis peu, de nouveaux jeunes de l'entité fréquentent les lieux et amènent des amis. Ces jeunes proviennent de Nandrin centre mais également de Villers-le-Temple, Saint-Séverin, Favence, etc...

Au total, une quarantaine de jeunes fréquentent maintenant l'Espace – jeunes.

Le travail effectué avec ces jeunes consiste en un travail de prévention au niveau de la consommation de substances conduisant à l'addiction, de délinquance, du respect de soi et d'autrui ainsi que du matériel mis à leur disposition. Cet espace reste avant tout un lieu d'accueil, de rencontre où le public vient se détendre ou demander conseil à l'éducateur.

Activités « extraordinaires »

- Laser-game au Laser-game de Verviers : 8 participants âgés de 16 à 20 ans.
- Soirées jeux de société : 12 participants âgés de 16 à 22 ans.
- Après-midi sportive : football, volley, badminton. 16 jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Sortie au Domaine Provincial de Mol : piscine, pédalo, mini-golf, ... 10 jeunes âgés de 16 à 20 ans.
- Préparation, réalisation et encadrement de l'été solidaire 2016. 6 jeunes âgés de 15 à 20 ans. Rapport disponible au CPAS. Un partenariat commune-CPAS.
- Tournoi de kicker, billard et fléchettes à l'Espace – jeunes : 12 jeunes âgés de 16 à 21 ans.
- Tournoi de pétanque : 10 jeunes âgés de 15 à 19 ans.
- Soirée snooker et laser-game : 8 jeunes âgés de 15 à 20 ans.
- Soirée poker : 10 jeunes âgés de 16 à 21 ans.
- De nombreux barbecues en été : toujours entre 15 et 20 jeunes présents.
- Cet été, nous sommes allés voir plusieurs matchs de l'Euro 2016 sur écran géant.

Aide logistique et financière aux mouvements de Jeunesse (Patro, Scouts de Villers, Scouts de Nandrin-Tinlot et environs)

- Camps d'été, fêtes, transport de matériel, ...
- Suivi du projet de réaménagement du local des scouts de Nandrin à Favence.

XI. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA COMMUNICATION

Missions continues

- réalisation trimestrielle du bulletin communal Carrefour : recherche et sélection du contenu, contacts avec les associations, réunions du comité de rédaction, rédaction d'articles, mise en page, relecture ;
- élaboration des brochures reprenant les activités proposées aux jeunes pendant les vacances ;
- gestion du site Internet.

Projets réalisés

Réalisations communication 2016 :

- Carrefour :
 - o Printemps
 - o Été
 - o Automne
 - o Hiver
- PPNA : Livre petit patrimoine religieux de Nandrin
- CCCA :
 - o Brochure santé
 - o Affiche conférence succession
- PST : brochure de présentation
- Comité culturel : Flyer choucroute
- Écoles :
 - o Couverture : journal de classe
 - o Couverture : projet éducatif
- Administration / CPAS :
 - o Complément taxe déchets
 - o Enveloppes + entêtes
 - o Suivi publications des avis d'enquêtes
 - o Ajouts + impressions des diplômes (JCPMF printemps + automne)
 - o Site Internet : Mises à jour diverses
 - o Plexi logo salle de St-Séverin
- Environnement :
 - o Journée de l'arbre
 - o Déchets
- CCA :
 - o Carnaval
 - o Pâques
 - o Automne
 - o Halloween
 - o Stages d'été
 - o Ateliers artistiques
- Formations :
 - o Stratégie de présence sur les réseaux sociaux (1 jour)

- Écrire pour le web : stratégie de rédaction pour une bonne communication digitale (2 jours)
- Le community management en pratique (1 jour)

Semaine de l'Arbre 2016 et semaine européenne de réduction des déchets

Réalisation d'un feuillet toutes-boîtes relatif aux actions menées dans ce cadre.

Accueil Temps Libre

Edition de la brochure sur les stages et animations de vacances 2016, en collaboration avec l'ATL.

XII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Urbanisme

- **Les dossiers d'urbanisme**

95 dossiers ont été traités au 22 novembre 2016, répartis comme suit :

- 13 permis A (hors lotissement) (procédure visée aux articles 107 §2 CWATUP) ;
- 24 permis B (lotissements) (procédure visée aux articles 107 §1, 2° du CWATUP) ;
- 2 permis publics (procédure visée aux articles 127 du CWATUP) ;
- 26 petits permis d'urbanisme (procédure visée à l'article 107 §1, al 2 du CWATUP) ;
- 17 autorisations (abattage d'arbre, type de brique ...) ;
- 13 déclarations d'urbanisme (procédure visée à l'article 263 du CWATUP) ;

- **Les permis d'urbanisation :**

Une demande de permis d'urbanisation pour la création de 16 logements rue Famioul est en cours de traitement. L'administration traite également un permis d'urbanisation modifiant un ancien lotissement rue de la Chapelle.

- **Les dossiers relatifs aux autorisations environnementales**

21 déclarations environnementales (classe 3), ont été traitées au 22 novembre 2016. Par exemple : placement de station d'épuration des eaux domestiques, placement de citerne à mazout ou à gaz, ...

- **Les permis relatifs aux implantations commerciales :**

Nouveau : suite à la régionalisation de la compétence en matière d'implantation commerciale, la Wallonie s'est dotée d'un décret ayant vocation à encadrer les projets d'implantation commerciale (décret du 5 février 2015). Cette nouvelle législation instaure trois régimes d'encadrement des implantations commerciales que sont la déclaration, le permis d'implantation commerciale et le permis intégré.

Le permis intégré poursuit un objectif de simplification administrative. Le demandeur peut obtenir en une seule procédure le permis pour l'implantation commerciale, le permis d'urbanisme et le permis d'environnement si nécessaire.

Le Collège communal a un rôle de **guichet unique** pour l'introduction des demandes de permis d'implantation commerciale et de permis intégré.

Le Collège communal est compétent pour délivrer ces différentes autorisations sous la tutelle régionale et sur la base des avis des administrations régionales compétentes dans les différentes matières traitées. Par dérogation à ce qui précède, le **fonctionnaire des implantations commerciales** est compétent pour :

- tout projet d'implantation commerciale située sur le territoire de plusieurs communes ;
- tout projet d'implantation commerciale d'une surface commerciale nette supérieure à 2500 m² ;
- tout projet d'extension d'un établissement de commerce de détail ou d'un ensemble commercial de nature à engendrer une surface commerciale nette supérieure à 2500 m² après réalisation du projet.

- Un permis intégré délivré par le fonctionnaire des implantations commerciales (Mr Bricolage). Ce projet fait partie d'un ensemble commercial dont la superficie est supérieure à 2500 m².
- 3 permis intégrés (en cours de traitement), relevant de la compétence du Collège communal.
Extension de La Différence.
Extension et renouvellement de la Pépinière Evelette.
Construction d'un commerce de boissons.

Informations notariales

Au 22 novembre 2016, 143 informations notariales ont été transmises.

CCATM

Le Collège interroge la CCATM sur tous les projets de nature commerciale, sur tous les projets d'urbanisation, et de manière générale, sur les projets d'envergure.

Obtention de la subvention de 4.650 euros pour 2015 (5.000 euros diminué de 7% comme tous les subsides régionaux).

En 2016, la Commission Consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (ci-après, CCATM) s'est réunie valablement cinq fois (une ou deux réunions sont encore à prévoir avant la fin de l'année) :

- avis sur le permis d'urbanisme de l'extension d'un commerce (Vivre contemporain – Huggy's bar) ;
- avis sur le permis d'urbanisme pour la transformation de deux commerces (ancienne boucherie Sauvage et Bim Bam Bulles) ;
- avis préalable sur le déplacement d'un commerce (Pastel) ;
- avis préalable sur l'extension d'un commerce (Station Gulf) ;
- avis sur le permis d'urbanisme de la modernisation de l'administration communale et intégration du C.P.A.S ;
- avis sur le permis d'urbanisation IMMOBEL rues de Famioul et du Petit Baimont ;
- avis sur le permis d'urbanisme pour l'aménagement d'un espace de vente d'abris de jardin ;
- avis sur le permis intégré EVELETTE pour la construction d'une serre destinée à la vente et à la production.

Contrôle des actes et travaux

- 9 courriers d'avertissement ont été envoyés concernant diverses infractions qui ont été rapidement supprimées (placement d'obstacle sur le trottoir, placement d'une remorque, placement d'une publicité, ...) ;
- 3 PV dressés : constructions sans permis, placement d'une remorque publicitaire.

Dossiers en recours auprès du Gouvernement wallon

En ce qui concerne les permis d'urbanisme et d'urbanisation, qui ont fait l'objet d'un recours auprès du Gouvernement Wallon :

- La société Etienne Piron a introduit un recours en 2015 auprès du Gouvernement wallon à l'encontre de la décision de refus de permis d'urbanisation délivré par le Collège. Ce projet vise la création d'une quarantaine de logements entre la rue Sur les Bois et la rue des

Chapelles. La Société demanderesse a retiré son recours en 2016. Elle reconnaît que la commune avait raison d'imposer une nouvelle étude d'incidences sur l'environnement par rapport au dossier antérieur.

- Le Collège communal a introduit un recours en 2015 à l'encontre de la décision des fonctionnaires délégués de Liège 1 et Liège 2 octroyant un permis d'urbanisme à la Société ELIA ASSET S.A. pour la remise en service de la ligne électrique (Haute tension 1 terna de 70kv) entre le poste de Rimière (NEUPRE) et celui de Gramme (HUY) du pylône P195 au pylône P235 et divers travaux d'adaptation des lignes électriques.
 - Le Ministre a délivré le permis d'urbanisme en date du 26 août 2016.
 - Une réunion a été organisée le 4 octobre 2016 avec les représentants des riverains concernés.
 - Un conseil juridique a été sollicité auprès du bureau Claeys&Engels, ce dernier a déconseillé la commune d'introduire un recours devant le Conseil d'Etat.
 - Les riverains, eux poursuivent l'affaire au niveau civil et ont introduit un recours auprès du Conseil d'Etat.

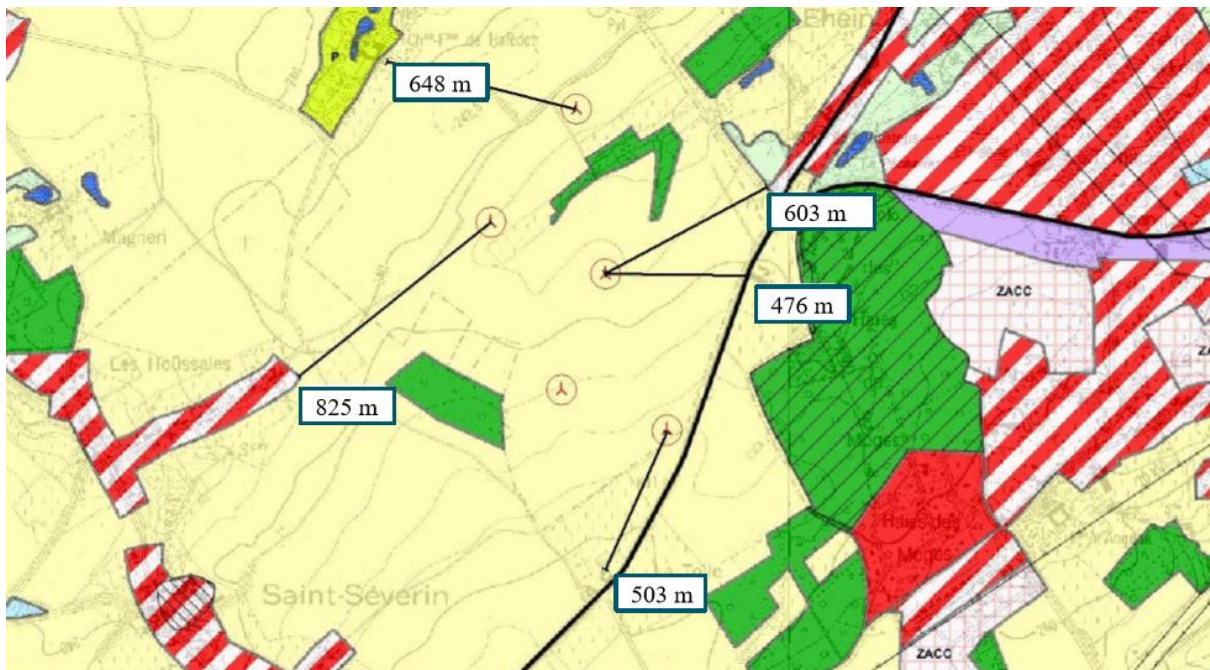
Eolien

En ce qui concerne les parcs dénommés ci-dessous, deux décisions de refus de permis unique ont été prises par le Gouvernement wallon cette année.

- L'installation d'un parc éolien. LAMPIRIS. (5 éoliennes)
- L'installation d'un parc éolien. NPG Energy. (4 éoliennes)

Les motifs des deux refus sont identiques, le Ministre Di Antonio reconnaît ne pas pouvoir délivrer les deux projets. Ils sont incompatibles. Il estime qu'accorder un parc plutôt que l'autre ne rencontrerait pas l'objectif de rentabilité de la zone. En d'autres mots, il exige d'étudier un parc commun aux deux promoteurs.

Le 12 mai 2016, une réunion d'information préalable a été organisée par les sociétés LAMPIRIS et NPG Energy sur la commune d'Engis concernant le projet repris ci-dessous.



Après cette réunion d'information, toute personne intéressée peut émettre des remarques ou proposer qu'un point particulier soit soumis à l'étude d'incidences sur l'environnement. La CCATM a émis des remarques dans le cadre de ce dossier, lesquelles ont été relayées par le Collège communal.

Réunion avec le Fonctionnaire délégué pour les projets importants sur Nandrin

En 2016, trois réunions avec le Fonctionnaire délégué se sont déroulées dans les bureaux du SPW à Liège, afin d'échanger sur l'analyse et le suivi de dossiers importants. Tant l'aspect juridique que l'opportunité de ces projets sont abordés.

Objectifs

L'objectif poursuivi en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme est d'assurer un développement urbanistique durable.

Les décisions collégiales sont prises dans le souci de maintenir l'identité rurale de nos villages, tout en assurant les besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité.

Une attention particulière devra être portée à la création de logements accessibles aux jeunes de notre commune. La division des logements existants est à privilégier plutôt que la multiplication des nouvelles constructions. Cependant, il est indispensable d'étudier les conséquences de ces divisions sur la qualité des espaces de vie et sur la mobilité. (Augmentation du flux de voiture notamment).

Afin d'encadrer au mieux l'urbanisation de notre commune le Collège communal a suggéré de modifier le PST pour y ajouter un objectif supplémentaire de réaliser deux schémas d'orientation locaux. (SOL). Cette modification est suggérée de la manière suivante :

« Le schéma d'orientation local détermine, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme, sur base d'une analyse contextuelle comportant les principaux enjeux territoriaux, les potentialités et les contraintes.

Les parties de territoire visées sont les centres de Villers-le-Temple et de Fraineux. Les périmètres exacts seront déterminés en collaboration avec l'auteur de projet agréé qui sera désigné.

Avec son importante réserve foncière publique et privée, Fraineux dispose d'un potentiel de développements. L'urbanisation cohérente de cette zone sera guidée par un document proposant une vue d'ensemble, définissant les espaces publics, les affectations, un phasage, ... De plus, cette partie du territoire présente de nombreux enjeux : sociaux (accueillir toutes les générations et assurer la mixité sociale), environnementaux (préserver la ruralité et les espaces verts) et de mobilité (accès au pôle sportif, au local scout, aux commerces et services bordant la route du Condroz et aux TEC). Il est donc primordial de penser correctement l'urbanisation et les espaces publics qui la mailleront.

Villers-le-Temple, avec non seulement ses bâtiments patrimoniaux mais également son pôle scolaire et son intense activité socio-culturelle, doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'encadrer les nombreux projets immobiliers en valorisant son patrimoine avec des espaces publics qui amélioreront la mobilité entre les pôles d'intérêt et l'habitat voisin. Le maintien de la qualité de vie des habitants et la gestion des eaux seront aussi des aspects importants de l'étude. »

Le Conseil communal n'a pas accepté ce point et a refusé d'adapter le PST en séance du 3 octobre 2016.

Il faut dire que cet outil d'aide à la décision n'est pas encore entré dans l'ordre juridique. Le Code du développement territorial qui le prévoit n'est pas encore entré en vigueur. Il a été publié au MB du 14 novembre 2016.

Il est important de remettre l'ouvrage sur le métier et de travailler ensemble pour assurer la qualité des espaces de vie des citoyens Nandrinois.

XIII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ÉNERGIE

- La Commune de Nandrin s'est lancée via le GAL et la Province à participer à **POLLEC 2**. Il s'agit d'un plan d'action pour l'énergie durable. L'objectif est de développer une politique locale en faveur du climat dans le cadre de la convention des Maires. Cet engagement est passé au Conseil communal ce 23 juin 2015.

La convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales qui souhaitent s'engager volontairement à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduction des émissions de CO² de 40% d'ici 2030. Les territoires qui signent la Convention des Maires s'engagent notamment à :

- Réaliser un inventaire des consommations énergétiques sur leur territoire et des émissions de CO² qui y sont liées.
- Etablir un plan d'actions en faveur de l'énergie durable (PAED) ;
- Mettre en œuvre le plan d'actions et réaliser des rapports de suivi des actions développées ;

Au total 117 communes wallonnes se sont engagées dans ce plan d'action.

En date du 24 octobre 2016, le Conseil communal a décidé d'approuver le contenu de la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie, de mandater le Bourgmestre pour la signature du formulaire d'adhésion à ladite convention, de mandater la commune d'Anthistes, chef de file pour remplir en ligne le formulaire d'adhésion signé préalablement par les bourgmestres des communes membres du groupe.

Avec l'aide de notre coordinateur (le GAL) un bilan énergétique du territoire (2006/2012) a été dressé en 2016. Ce dernier se compose de deux volets : le bilan CO₂ du territoire et le bilan patrimoine communal. Une estimation du potentiel en énergie renouvelable des 7 communes a également été réalisée. Des propositions de scénarios de réduction d'émissions ont été dressées. L'objectif en cours d'analyse actuellement est d'établir un plan d'action en faveur de l'énergie durable en fonction de ces scénarios.

Un comité de pilotage composé de 30 personnes représentant chaque commune du GAL travaille en ce sens (échevins, éco-passeurs, personnels administratifs, citoyens et associations spécialisés dans l'énergie, représentants des indépendants, des agriculteurs, le plan de cohésion sociale, architecte du territoire, la province, l'APERe ...).

Projet : Afin de rencontrer ces objectifs et ceux du PST, la commune travaille au regroupement de ses services (ensemble des services communaux et CPAS). La nouvelle administration aura une très bonne performance énergétique. Dès ce projet concrétisé, il y aura lieu de s'attarder aux bâtiments scolaires.

XIV. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA MOBILITÉ

L'objectif de la commune est d'augmenter la sécurité sur les voiries afin d'améliorer la qualité de notre cadre de vie, de permettre et d'encourager la pratique des déplacements par les modes doux. A cette fin, ont été réalisés en 2016 :

- La fin du marquage CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) rue de la Chapelle.

Sont en cours :

- Création d'un nouveau sentier de liaison du « Bois des Haies des Moges » dont une partie est limitrophe entre Neupré et Nandrin. Il s'agit d'organiser un cheminement piétons entre Rotheux et Saint-Séverin via la traversée sous-terrainne existante en dessous de la route du Condroz niveau de la pêcherie (procédure en cours).
- Déplacement de sentiers
Il s'agit de déplacer des sentiers situés sur des parcelles cultivées entre Rotheux et Nandrin. Les parcelles cadastrées C38r et C38e sont traversées par les sentiers n°56 et les parcelles cadastrées C38r, C37 et C37c2 à la limite entre les communes de Neupré et de Nandrin sont longées par le chemin vicinal n°8 et traversée par le sentier n°23 (Rotheux). Ces parcours sont actuellement cultivés. Pendant plusieurs années les promeneurs ont profités d'une bande enherbée d'une bonne dizaine de mètres qui séparaient les deux cultures, comblant ainsi l'absence des chemins. Aujourd'hui cette bande enherbée est également cultivée, ce qui ne permet plus aux usagers publics de rejoindre le quartier de Neupré-Rotheux (rue de l'Oseraie) à la rue des peupliers (de Nandrin). Actuellement la commune recherche une solution pour déplacer les sentiers et n'en réaliser plus qu'un entre les cultures. Ce dernier serait large de 2 mètres. (Négociations en cours).
- La commune a également répondu à l'offre de subside dans le cadre du « crédit-impulsion » et a été sélectionnée pour réhabiliter un sentier situé entre la rue du Péry et la rue de la Chapelle (le chantier est presque terminé).
- Création d'un trottoir rue du Péry (charge d'urbanisme). (Chantier en cours).
- Le 2 mai 2016 la Commune s'est engagée à renouveler le PICM avec la Commune de Tinlot.
Un quick scan (pré-diagnostic) a été transmis auprès des services compétents de la région wallonne. Le Ministre a accepté notre demande de renouvellement.
- Projet Comon : grâce à carpool.be les co-voitureurs peuvent trouver facilement et rapidement des compagnons de route. Un point de rencontre pour les co-voitureurs sera créé à Nandrin. Il constitue une charge d'urbanisme temporaire dans le cadre de la délivrance du permis pour la réhabilitation du parking du Monastère. Temporaire car un projet d'éco-parking public est à l'étude sur la parcelle située en face.
- Projet d'éco-parking: alors que ce dernier était prévu proche de la frierie du Condroz (à Baimont) les négociations avec le propriétaire des terrains pour acquérir un droit réel sur le bien sont complexes et s'enlisent. Le projet a dès lors été déplacé à un endroit tout aussi stratégique. Il s'implantera sur un terrain appartenant au CPAS situé à l'angle de la route de Condroz et de la rue Famioul. L'avantage de cette situation est la proximité des commerces de produits courants, la centralité par rapport aux 5 entités, la réalisation du rond-point du Monastère qui facilite la traversée de la route du Condroz tant pour les usagers faibles que pour les véhicules :
 - accord de principe de la fonctionnaire délégué, autorité compétente pour la délivrance du permis ;
 - plans en cours de finalisation ;
 - établissement d'un bail emphytéotique avec le CPAS.

Il est important de préciser que la rue Baimont qui constitue aujourd'hui un chemin à usage des modes doux sera maillée à une bande de circulation réservée au mode doux réalisée le long de la route du Condroz lors de son réaménagement.

- Cellule mobilité-sécurité ainsi que d'une boîte mail : mobilite@nandrin.be

Cette cellule est composée de la manière suivante :

- Le CEM (conseiller en mobilité) de la commune.
- Le chef du service des travaux de la commune.
- Une représentante de la DGO1 (service sécurité) Mme Docteur.
- Un représentant de la DGO1 (gestionnaire de voirie, uniquement pour des questions relevant des voiries régionales) Mr Vanbrabant.
- Un représentant de la police.
- Un représentant de la CCATM Mr Bertrand.
- Un représentant du CCCA Mr Furmarola.
- L'échevin en charge de la mobilité.

La cellule est saisie par le citoyen sur des questions de mobilité et sécurité via l'adresse mail : mobilite@nandrin.be ou par tout autre moyen d'interpellation.

L'objectif est de garantir l'amélioration de la sécurité des voiries existantes sur notre commune.

La cellule ainsi créée a l'avantage de permettre aux citoyens de faire connaître officiellement ses inquiétudes, à l'autorité d'en prendre conscience et de pouvoir réagir par la mesure la plus adéquate. La composition de la cellule mobilité permet une réflexion transversale par la connaissance du terrain et des pratiques des usagers, par la maîtrise de la législation et des bonnes pratiques en matière de sécurité routière, par les possibilités de préventions et/ou de sanctions des infractions.

La Cellule mobilité sécurité s'est réunie le 8 octobre et le 10 décembre 2015.

XV. RAPPORT DE L'ECHEVINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- En novembre 2015 nous avons appris que la candidature de notre GAL (Groupement d'Action Locale) a été retenue par le Gouvernement wallon. Ce dernier a décidé d'octroyer un budget total de 1.903.157,50 € dont la part wallonne est de 976.320 € et la part FEADER est de 736. 522,11 €.

Les fiches suivantes sont validées par la Wallonie :

- Favoriser la mobilité douce et partagée au Pays des Condruses.
- Assurer une transition énergétique territoriale.
- Bien vieillir au Pays des Condruses.

- Des subsides sont également octroyés pour la réalisation d'un point ferme sur la commune de Nandrin. Point ferme est une coopérative agricole qui commercialise les produits des agriculteurs locaux.

Plusieurs réunions ont été organisées pour assurer le bon développement du projet.

Le permis d'urbanisme a été accordé cette année.

Le projet nécessite la création d'une emphytéose sur un bâtiment communal. Le Conseil communal a émis un accord de principe pour accorder ce droit. Il y a lieu actuellement de le concrétiser.

Un subside complémentaire 150.000 € est sollicité auprès de l'ASBL Liège-Europe-Métropole.

XVI. RAPPORT DE L'ECHEVIN DES TRAVAUX, DES SPORTS, DU TOURISME ET DE L'AGRICULTURE

Service communal des travaux

Le début de l'année 2016 fut particulièrement difficile suite à des phénomènes climatiques non-prévisibles.

Suite aux importantes chutes de neige très humide du début de l'année et coupures d'électricité, les équipes ont dû intervenir à de nombreux endroits de la commune. Il s'agissait de travaux de réparation aux voiries, bâtiments ou installations publiques mais aussi la suppression des dangers potentiels d'accidents causés par la chute de partie d'arbres, de morceaux de toitures ou de câbles électriques.

Il est certain que des conditions hivernales très mauvaises ne permettent pas d'ouvrir des chantiers programmés et qu'un nouveau planning doit être établi.

Le service est aussi confronté aux demandes de la population prise au dépourvu et cela représente un nombre important d'interventions.

La suite du calendrier fut marquée par des précipitations importantes de pluies au printemps et en été et il est certain que des pluies trop importantes sont la source de nombreux ralentissements d'exécution des travaux.

Le bilan de l'année est pourtant bon dans son ensemble. Les quatre départements ont bien fonctionné sans accident majeur ou grosses difficultés de mise en œuvre des travaux projetés.

Nous profitons de l'occasion pour confirmer l'organisation du service sous la direction du chef de service et de son adjoint plus particulièrement responsable de l'équipe des techniciennes de surfaces pour les écoles et l'Administration.

Il lui appartient aussi de gérer l'ensemble des accès aux différents bâtiments par support numérique.

Le service se compose des départements suivants :

- 1) Les voiries et les chemins – la gestion des eaux de ruissellement – le drainage et l'égouttage – les bassins de retenue – les fossés et les ruisseaux : 3 personnes.
- 2) Les espaces verts – les bords de ruisseaux et bassins – les cimetières et les monuments patriotiques – les enterrements et la mise en terre ou en caveau : 4 personnes.
- 3) La maintenance des bâtiments administratifs, ateliers, écoles, les équipements sportifs : 4 personnes.
- 4) La propreté de l'ensemble du territoire de la commune – la mise en place de la signalisation – la préparation des manifestations sportives et culturelles – les réparations et urgences de voiries : 4 personnes.

Description des principaux travaux exécutés

Voiries :

- rue Neupont à Villers-le-Temple : reprofilage de la rue avec mise en place de filets d'eau, avaloirs, tuyaux de récupération des eaux de ruissellement, préparation de la nouvelle surface de bithume
- rue du Bois Billon : égouttage, voirie (tarmac à refaire)
- Lava : chambres de visite, écoulement
- rue de la Chapelle (Dardenne) : égouttage, avaloir et filet d'eau
- rue du Péry : égouttage et chambre de visite
- rue Derrière les Prés : égouttage et bordures

- rue Sur Haies : redressement de la voirie, filets d'eau
- refaire l'ensemble des chemins à Saint-Séverin vers Houx-Ehein
- Parc du Péry – zone humide : alimentation par les sources de la mare
- rue Sur le Bois : remise en état des captages

Espaces verts :

- réalisation à faire dans le cadre de différents projets conduits par l'échevine de l'environnement (voir rapport) : PCDN, Plan Maya, BiodiBap, gestion différenciée des espaces verts, la Semaine de l'Arbre
- nettoyage et entretien des chemins et édifices dans les cimetières
- nettoyage des filets d'eau et avaloirs par le préposé dans les rues des villages
- remise en état des plantations dans les talus
- entretien des anciens terrains de football
- entretien et pose de fleurs, Place Musin
- fauchage des bords de route : 2 X 171 kms

Entretien et maintenance :

- football : construction d'un bâtiment technique de $\pm 20m^2$ et d'une surface de stockage
- bâtiment O. Musin : transformation de l'ancienne salle de billard pour accueillir le service des finances pendant les travaux de construction de la nouvelle administration
- salles : remise en état des sanitaires
- salle de St-Séverin : nouvelle peinture pour l'ensemble des bâtiments
- écoles : nombreuses interventions (± 70) de remise en état suite aux dégradations causées par les jeunes (suivant les fiches transmises par le Directeur de l'école)
- système de gestion des accès aux bâtiments : réparation et modification
- démontage des équipements dans l'ancien bâtiment à démolir : téléphone, électricité, plomberie, ...
- démontage de l'ancienne buvette au terrain de football, côté Tige des Saules
- réparation des équipements dans l'atelier Tige des Saules
- cours de la bibliothèque : démontage d'un mur

Nous terminons ce rapport en faisant remarquer que la quantité de déchets et dépôts clandestins a encore augmenté et que les ramassages sont devenus une occupation journalière de l'équipe ainsi qu'un problème d'évacuation.

D'autre part, nous avons réalisé la remise en état de 5 grands tronçons de voirie dans les quatre villages. Le marché public s'est déroulé parfaitement et la réception du travail a donné pleine satisfaction (voir rapport du service technique de l'administration communale).

Sports

Billard

Le 25 juin 2016, le BC Saint-Séverin-Nandrin a inauguré officiellement son nouveau local. De nombreuses compétitions y sont organisées et l'occupation des billards est quotidienne.

Le nombre de joueurs inscrits a augmenté et fait de ce club une des plus belles fréquentations de la région Liège-Luxembourg.

Rando-Condroz

Il s'agit d'un ensemble de circuits balisés pour les randonneurs, cyclistes ou cavaliers. Le territoire reprend les 31 promenades sur les communes d'Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Ouffet, Tinlot et Nandrin.

Une carte Rando Condroz est en vente à l'administration communale. Ces itinéraires font largement partie des marches organisées par l'Adeps et des sorties hebdomadaires du groupe « Je cours pour ma forme ».

Tennis de table

Le club Templiers développe plusieurs activités d'entraînement et de championnat provincial dans le bâtiment « Espace des Saules ».

La commune continue à équiper l'endroit afin de donner au local plus de confort, d'équipement sanitaire et de sécurité.

Badminton

Les nouveaux tracés de terrain n'ont pas résisté et nous avons fait refaire le travail par l'entreprise.

Football

Le club avait un besoin de nouveaux espaces de rangement du matériel. La commune a réalisé un bâtiment technique, prenant à sa charge la main d'œuvre, le club fournissait les matériaux.

Tennis Club de Villers-le-Temple

La commune soutient le développement de ce club par un subside et un accompagnement dans la mise en place d'évènements.

Cyclisme

La commune continue à donner un support important de logistique et de sécurité pour l'organisation des courses.

Tourisme

Rando Condroz

Porté par les communes d'Anthisnes, de Clavier, de Marchin, de Modave, de NANDRIN, d'Ouffet et de Tinlot, Rando Condroz est un ensemble de circuits pour randonneurs, cyclistes ou cavaliers.

Une carte Rando Condroz est mise actuellement en vente à l'Administration de Nandrin.

Les cartes sont en ligne via le site www.randocondroz.be

Le projet fait partie de la présentation de nos quatre villages et du cadre rural que nous souhaitons développer pour attirer des visiteurs.

La mise en place de la nouvelle Maison du Tourisme par la Conférence des Elus de Huy-Waremme est concrétisée par l'Assemblée Générale du 22 novembre 2016.

Nous avons plus localement fait un rapprochement avec l'Asbl Avouerie d'Anthisnes afin de donner une densité plus forte à notre projet de commune avec de grands paysages variés, de magnifiques bâtis sortis tout droit du haut moyen-âge, fermes fortifiées, donjons, églises, au croisement de nombreuses voies de communication.

XVII. RAPPORT DE L'ECHEVINE - PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE

Les missions et le fonctionnement du CPAS sont définis principalement par :

- loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS ;
- loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;
- loi du 7 janvier 2002, mod. L0 en vue de modifier la dénomination des centres publics d'aide sociale ;
- loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

Les missions du CPAS sont multiples et peuvent prendre différentes formes : aide matérielle, aide en espèce, aide médicale, psychologique, ...

Pour les services qu'il ne peut prendre en interne, le CPAS est membre des ASBL Nandrin Santé Neupré, AIGS, Association « Aide, Action, Médiation » (Chapitre XII L.O.) et il a également conclu une convention avec le PCS Condroz, le Télé service du Condroz, le GAL Pays des Condruses, la Croix rouge.

1. Le service de maintien à domicile

a) Les aides familiales et ménagères

Le service de maintien à domicile s'adresse principalement aux aînés qui, en fonction de leur âge, de leur état de santé physique ou morale, se trouvent en difficulté face aux tâches quotidiennes. Cette aide leur permet ainsi de rester dans leur foyer.

Les aides familiales sont souvent appelées pour effectuer des tâches ménagères, mais leurs qualifications leur permettent aussi, lorsque la situation le nécessite, d'assurer un rôle éducatif, d'accompagner les intéressés pour des démarches ou pour des courses ou encore d'effectuer des toilettes non médicalisées.

Le service de maintien à domicile a connu quelques fluctuations, des engagements ayant dû être effectués pour remplacer des agents absents pour maladie. Ainsi, les aides familiales ont vu leurs effectifs augmenté d'un agent, alors que le service des aides ménagères a été amené à fonctionner avec un agent mi-temps depuis le mois de juin.

Le nombre d'heures prestées est passé de 4934,75h à 5695h (AF) et de 1336,75h à 809h (AM). Le total des heures prestées est passé de 6271,5h à 6504h.

Le service a accepté 15 nouvelles demandes et a clôturé 11 dossiers, ce qui porte la moyenne des foyers desservis à 66.

Il faut noter qu'un certain nombre de demandes ont dû être redirigées vers des services extérieurs, faute de pouvoir y répondre en interne.

b) Les dépannages

Le service dépannage est intervenu au sein de 15 ménages pour 25 prestations et un total de 17.30 heures. Les dépannages consistent surtout en travaux de jardinage et réparations diverses de petite envergure.

c) La distribution de repas chauds

Notre service de repas chauds a desservi 7762 repas complets sur 10 mois, alors qu'il en avait servi 5897 en 2015 ; ce sont quelques 36 repas qui sont livrés chaque jour du lundi au vendredi, avec une possibilité d'obtenir un repas à réchauffer pour le week-end.

Le repas est, à la demande des intéressés, adapté à leurs besoins alimentaires comme par exemple sans sel, haché, pour les personnes sous sintrom, pour les personnes diabétiques, ...

2. Le service de guidance budgétaire

Dans le cadre du chapitre XII, le CPAS de Nandrin est associé à l'asbl « Aide Action et Médiation » qui a en charge les dossiers de médiation de dettes ainsi que les dossiers de règlements collectifs de dettes. Les personnes se trouvant dans une situation de surendettement telle qu'elles ne sont plus à même d'y faire face de leur propre initiative peuvent s'adresser aux services de cette ASBL.

Le service de guidance travaille de concert avec le service d'AAM et ne prend en charge que des dossiers de guidance budgétaire dans le but d'aider les familles éprouvant des difficultés à limiter leurs dépenses au montant de leurs revenus, à mieux gérer leur budget, voire à reconsidérer leurs dépenses. Le service les aide, le cas échéant, à recouvrer des revenus ou avantages auxquels ils peuvent prétendre.

L'assistante sociale met aussi en place, après concertation avec les créanciers des intéressés, un plan de remboursement adapté au mieux de leur budget et assure le suivi de chaque dossier avec leur accord.

Durant l'année 2016, le service de guidance budgétaire a traité 13 dossiers et 4 démarches uniques.

3. Le service social général

Trois secteurs constituent la colonne vertébrale du service social général : ***le Droit à l'intégration sociale, les Aides sociales générales et l'Accueil des candidats réfugiés politiques.***

De janvier à octobre 2016, ce sont quelques 156 demandes d'aides diverses qui ont été soumises au Conseil de l'action sociale et 27 au Bureau permanent.

Le travail du service social général ne se limite pas aux demandes d'aide à soumettre à la décision du CAS ou au BP, en effet, outre l'examen et le suivi de ces dossiers, le travailleur social répond aussi à bien d'autres demandes :

- informations sur les droits des personnes ;
- démarches diverses auprès d'organismes sociaux, syndicats, mutuelles, écoles, avocats... ;
- orientation vers différents services spécialisés :
 - o centre de guidance ;
 - o maison de la justice ;
 - o justice de paix ;
 - o SAJ (service Aide Jeunesse), CRAF (Centre Régional de Recherche et d'Actions sociales sur les problématiques Familiales) ;
 - o collaboration active avec Saint-Vincent de Paul, la Croix-Rouge, ATL, ASBL diverses.

Le tableau ci-dessous reprend, mois par mois, les RIS accordés, suite aux dossiers instruits et présentés au CAS :

Nature aide	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept	oct
RIS cohabitant	8	8	8	9	8	8	6	7	7	7
Isolé	2	2	4	4	4	4	4	4	4	4
Famille	8	7	8	7	7	7	7	7	6	6
Cplt RIS cohabitant	1	2	2	2	2	2	1	2	2	2
Isolé	1	2	0	0	0	0	1	1	1	1
famille	1	3	3	3	2	2	2	2	2	2
Total RIS	21	24	25	25	23	23	21	23	22	22
PIIS- suivi études -25ans	6	7	6	6	6	6	5	5	5	5
PIIS- suivi études + 25ans	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
PIIS-recherche active d'emploi -25ans										

Début janvier 2016, 21 dossiers RIS étaient actifs.

On comptait alors 8 PIIS (plan individualisé d'insertion sociale), dont 6 pour des jeunes de moins de 25 ans aux études et 2 de plus de 25 ans.

Fin octobre 2016, 22 dossiers de RIS sont ouverts, dont 7 avec un contrat individualisé d'intégration sociale basé sur la poursuite d'études (dont 2 de plus de 25 ans).

Compte tenu des fluctuations d'octrois et de retraits du droit à l'intégration sociale, la moyenne mensuelle des dossiers en cours est de 22,9 RIS.

Le tableau ci-dessous reprend, mois par mois, les aides sociales diverses accordées, suite aux dossiers instruits et présentés au CAS :

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.
Avances/alloc chômage										
Aide équivalente RIS										
Aide familiale/ménagère	2	2	2	2	2	2	2	1		
Repas à domicile	2	2	2	2	2	2	1	1		
Aide urgente (hors chauffage)	2	1	1	1	1		1		2	1
Aide médico-pharmaceutique	2	3	4	4	4	4	4	3	2	2
Cot mut			2			1			2	
Prime installation			1							
Stage-enfants							1			
Aide à la petite enfance	1	1	1							

Aide-socio culturelle										
Aide sociale générale R						1			1	
Aide sociale générale NR										
Aide urgente Remb.										
Frais hébergement en MR privée										
Garantie locative	1	1								
Garantie locative remboursement		1								2
Taxe poubelle		1							1	

Accueil des candidats réfugiés politiques

L'Initiative Locale d'Accueil (ILA) est une structure d'accueil individuel de candidats réfugiés politiques. Conformément à la loi du 12 janvier 2007, les demandeurs d'asile peuvent y séjourner (après un séjour de 4 mois dans un centre d'accueil communautaire) dans l'attente de la décision positive ou négative de l'Etat, en matière de procédure d'asile.

Durant ces périodes d'attente, les familles accueillies bénéficient de l'aide matérielle accordée par notre service, moyennant des subsides octroyés par l'Etat, selon les instructions de FEDASIL, et le Règlement d'Ordre Intérieur adopté par le Conseil de l'Action sociale.

Une famille accueillie à l'ILA depuis août 2015 est toujours en attente d'une décision, du CGRA.

Suite à la vague d'immigration lors du 2^e semestre 2015, le Conseil de l'action sociale avait décidé de mettre tout en œuvre pour disposer d'une 2^e ILA. Le CPAS a obtenu l'accord pour un hébergement d'une famille de 5 personnes.

Une famille composée d'une maman et de ses 4 enfants a été accueillie début novembre.

4. Le service de coordination sociale

Les différentes activités menées dans le cadre de la coordination sociale tendent à créer des moments de rencontres, d'échanges et de convivialité aux participants.

Elles s'adressent aux personnes bénéficiant d'un service du CPAS mais aussi aux aînés.

a) « Eté solidaire, je suis partenaire », subsidié par la RW

L'organisation du projet « Eté solidaire, je suis partenaire » a été assurée par le CPAS, en collaboration avec l'administration communale et le PCS Condroz.

Six jeunes ont été engagés pour une période de 10 jours, ils ont été accompagnés dans les différentes activités de l'éducateur du CPAS, d'une assistante sociale du CPAS et/ou d'une éducatrice du PCS et de « parrains bénévoles ».

Diverses tâches leur ont été attribuées pour venir en aide à des particuliers, pour des travaux d'intérêt général ainsi que des activités intergénérationnelles.

Une excursion a été organisée, en partenariat avec le CCCA de Nandrin, pour une vingtaine d'aînés ainsi qu'un repas en clôture des 2 semaines de travail.

b) Organisation d'ateliers « cuisine »

Les ateliers ont connu une participation de 8 à 12 personnes. Ils permettent aux participantes de mener une activité collective, en préparant le repas dont elles ont conçu le menu qu'elles partagent ensuite. Ces moments de travail et de convivialité permettent des échanges de savoirs, de communications, de tisser du lien social.

c) Atelier « Astuces et déco »

Cet atelier est organisé en collaboration avec le PCS Condroz et est ouvert à toute la population de Nandrin afin de permettre une mixité sociale, un lien de rencontre et d'échange.

A travers les activités mises sur pied, différentes techniques, diverses méthodes de décoration sont approchées afin de décorer son logement en utilisant le plus possible du matériel de récupération, en transformant et ou restaurant différents objets. Ces activités rencontrent aussi les mêmes objectifs de lien social que les ateliers « cuisine ».

Cette activité « astuces et déco » se fait une fois par mois.

d) Ciné-club

En partenariat avec le PCS, 3 séances de ciné-club pour les enfants, leurs parents ou grands-parents ont accueilli de 40 à 50 spectateurs. Cette activité permet un beau moment d'échanges intergénérationnels. Une quatrième séance est programmée pour décembre.

e) Organisation de sorties « Article 27 »

L'ASBL Article 27 (en référence à l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme) contribue à favoriser l'accès à la culture aux personnes bénéficiaires du CPAS. Notre CPAS participe à cette action en permettant aux personnes pouvant y prétendre de bénéficier d'un accès à différentes manifestations culturelles pour un montant de 1,25€ par activité.

Six personnes ont bénéficié de cette aide, 43 tickets ont été distribués (théâtre, souper spectacle, opéra royal de Wallonie, ...)

f) Plan MEGA (Mon Engagement pour Garantir l'Avenir) : Oser dire non aux drogues et à la violence

Comme les années précédentes, l'école St Martin a souscrit à la présentation aux enfants de 6^{ème} primaire du Plan MEGA par un agent de proximité de la zone de police du Condroz.

5. Le service « Energie

Item	Nombre
Allocation chauffage	97 (66 pers.)
Primes hiver	
Aide urgente pour avance pour achat de combustible de chauffage (remboursable)	6
Fonds des eaux	5

Fonds énergie	2
Courrier démarches CLE	3
CLE – réunion	1
Démarches auprès de fournisseurs	41

6. Service logement et allocation handicapés

Item	Nombre
Logement de transit	2 attributions (1 en cours)
Adresse de référence	8 en cours
Demandes d'allocations personnes handicapées aux SPF Sécurité sociale	23
Demande cartes de stationnement	6

7. Personnel

Le Bureau Permanent a renouvelé régulièrement la désignation de la Directrice générale par période de 3 mois, son temps de travail avait été porté à ½ ETP au 1^{er} septembre 2015.

Divers engagements de remplacement d'agents absents pour incapacité de travail (maladie ou AT) ont été effectués afin de garantir le service aux bénéficiaires, particulièrement au service de maintien à domicile.

Dans le cadre des synergies CPAS/Commune, les conventions de mises à disposition de personnel qui avaient été établies pour 2 agents ont été reconduites à durée indéterminée.

Je remercie les membres du personnel pour le travail accompli, souvent dans des conditions de sous-effectif, et les membres du Conseil de l'action sociale pour leur participation et leur implication dans les décisions.

Le 8 décembre 2016

Par le Collège communal,

Le Directeur général,
Pierre JAMAIGNE.

Le Bourgmestre,
Michel LEMMENS.